

Escroquerie aux VGE (suite) : un tiers des véhicules expertisés encore dangereux

jeudi, 07 janvier 2016

L'énorme affaire des 5014 VGE revendus sur le marché du VO est encore loin de son épilogue : début décembre, à peine plus de 1 500 véhicules avaient été expertisés et un tiers d'entre eux déclarés toujours dangereux ! Résultat pour leurs infortunés propriétaires : payer au prix fort l'expertise de sécurité puis les réparations nécessaires ou... se retrouver sans véhicule. C'est pourquoi la Ligue de défense des droits de l'assuré (LDDA) et plusieurs avocats ont décidé de fédérer les automobilistes lésés en collectifs pour se porter partie civile lors de l'audience des experts et réparateurs incriminés, prévue les 22 et 23 mars prochains.



Un peu plus de 3 000 véhicules resteraient à expertiser...

L'audience des experts et des professionnels de la réparation impliqués dans le [scandale des 5014](#) véhicules gravement endommagés (VGE) et réparés à l'emporte-pièce avant d'être revendus sur le marché de l'occasion aura finalement lieu les 22 et 23 mars 2016. Alors qu'elle devait se tenir devant le Tribunal correctionnel d'Evry le... 3 août dernier, puis le 17 septembre ! Certes, les calendriers des procès ne sont jamais tout à fait certains jusqu'au dernier moment, mais l'attente doit paraître bien longue aux malheureux propriétaires des véhicules identifiés comme ayant fait partie de la combine des cinq cabinets d'experts prévenus dans l'affaire.

Surtout que l'ensemble des automobilistes concernés n'auraient pas tous reçu [le courrier](#) envoyé par le Ministère de l'Intérieur en septembre dernier, et que tous ceux qui ont déjà eu droit à une expertise de leur véhicule n'ont pas tous eu la bonne nouvelle de n'avoir que quelques petites réparations à effectuer. Non, selon les chiffres de la CFEA (Confédération française des experts en automobile), sur les 1 500 véhicules ayant bénéficié d'une expertise début décembre 2015 –ce qui correspond aux seulement trois dixièmes des véhicules identifiés– 555 étaient toujours dangereux et donc impropres à la circulation car ne respectant plus les critères de sécurité routière.

Des actions à venir

Selon Florian Mourgues, expert en automobile libéral et indépendant au cabinet Les Z'Experts à Clermont-Ferrand, qui a dû venir en aide à plusieurs automobilistes lésés par ce scandale, « *bon nombre d'entre eux se trouvent complètement démunis car une fois que leur véhicule subit une interdiction de circuler* ». En effet, ils ne peuvent plus se déplacer avec et doivent payer des sommes considérables pour faire réaliser les réparations puis procéder à une nouvelle expertise, dite « de sécurité », afin que le Ministère de l'Intérieur atteste que les réparations touchant à la sécurité ont été effectuées et que le véhicule est en état de circuler dans des conditions de sûreté normales.

Face à l'ampleur de leur désarroi et afin de défendre leurs intérêts comme il se doit, plusieurs avocats se sont chargés de mobiliser les automobilistes, comme Me. Alain Leclerc à Paris ou Me. Cédric Bru et Me. Antoine Portal, à Clermont-Ferrand, justement. Ces deux derniers, en l'occurrence, représenteront un collectif d'automobilistes victimes de cette fraude lors du procès. Un collectif initié par la branche auvergnate de la Ligue de défense des droits de l'assuré ([LDDA](#)), laquelle entend mettre fin à l'isolement desdites victimes qui, souvent, n'ont pas reçu le soutien ni les garanties de leurs compagnies d'assurance. D'autres régions devraient sans doute suivre l'exemple de la LDDA Auvergne, qui lance un appel aux personnes souhaitant être défendues à la rejoindre et à se faire connaître auprès d'elle par e-mail (contact-auvergne@ldda.net) pour que MM. Bru et Portal puissent se saisir de leur dossier.

Compte tenu du nombre de personnes concernées par les véhicules incriminés, il faudra peut-être bien plus que deux audiences pour examiner l'affaire. Car les parties civiles comme celle qui se constitue actuellement à Clermont-Ferrand devraient être nombreuses à fleurir ailleurs en France dans les mois qui viennent...